

Missiles au Rwanda : la révélation de Libération est un "pétard mouillé"

@rib News, 04/06/2012 â€“ Source BelgaLa Â«Â rÃ©vÃ©lationÂ Â» par le journal franÃ§ais LibÃ©ration de la prÃ©sence de missiles antiaÃ©riens Mistral dans l'arsenal de l'armÃ©e rwandaise Â la veille du gÃ©nocide de 1994 a Ã©tÃ© contestÃ©e par d'anciens Casques bleus belges prÃ©sents au Rwanda Â cette Ã©poque.Â«Â Ce prÃ©tendu scoop n'est en rÃ©alitÃ© qu'un pÃ©tard mouillÃ© rien de plusÂ Â», a affirmÃ© dimanche le colonel Â la retraite Luc Marchal, qui commandait Â l'Ã©poque le secteur Kigali de la Mission des Nations unies pour l'Assistance au Rwanda (MINUAR).

Selon LibÃ©ration, une liste rÃ©vÃ©lant la prÃ©sence de ces missiles sol-air de fabrication franÃ§aise - dÃ©couverte par une journaliste britannique, Linda Melvern, dans les archives de l'ONU - a Ã©tÃ© remise jeudi aux juges Marc TrÃ©vidic et Nathalie Poux par les avocats des personnalitÃ©s rwandaises mises en examen (inculpÃ©es) dans cette affaire en France pour leur implication prÃ©sumÃ©e dans l'attentat contre l'avion du prÃ©sident rwandais JuvÃ©nal Habyarimana, pilotÃ© par un Ã©quipage franÃ§ais.Â«Â Ce fameux document soi-disant dÃ©couvert "par hasard" par Linda Melvern est connu depuis longtemps. Il a Ã©tÃ© discutÃ© au Tribunal (pÃ©nal international sur le Rwanda, TPIR) d'Arusha (Tanzanie) il y a dÃ©jÃ pas mÃ© d'annÃ©es et classÃ© comme non pertinentÂ Â», a soulignÃ© le colonel Marchal. L'ancien Â«Â numÃ©ro deuxÂ Â» de la force onusienne au Rwanda - tout comme un autre ex-Casque bleu belge souhaitant rester anonyme - Â©met de sÃ©rieux doutes sur la possession de tels missiles par les Forces armÃ©es rwandaises (FAR) en 1994.Â«Â Il est Ã©vident que si les FAR disposaient de SAM type Mistral, je n'aurais pas pu ne pas le savoirÂ Â», a assurÃ© l'ex-officier. Deux missiles antiaÃ©riens ont servi Â commettre l'attentat du 6 avril 1994 contre le Falcon 50 du prÃ©sident Habyarimana, considÃ©rÃ© comme le dÃ©clencheur du gÃ©nocide rwandais, qui en cent jours a coÃ»tÃ© la vie Â 800.000 personnes selon l'ONU. Il a aussi indirectement causÃ© la mort de dix Casques bleus belges, assassinÃ©s le lendemain Â Kigali. Selon le colonel Marchal, Â«Â possÃ©der simplement des missiles sol-air est une ineptie car cela implique toute une chaÃªne logistique et une infrastructure d'entraÃªnement adaptÃ©es, ce qui n'Ã©tait pas le casÂ Â». Â«Â L'aptitude au tir exige un entraÃªnement trÃªs, trÃªs rÃ©gulier sur simulateur Â dÃ©faut de pouvoir procÃ©der Â des tirs rÃ©els, or ce genre d'infrastructure n'existait pasÂ Â» il ajoutÃ©. Un point de vue partagÃ© par un autre ex-Casque bleu de la MINUAR qui l'a confiÃ© samedi soir sous le couvert de l'anonymat. Â«Â A ma connaissance, ce genre d'Ã©quipements n'Ã©tait pas entreposÃ© dans les dÃ©pÃ´t de munitionsÂ Â» d'Ã©crit le FAR, a-t-il dit. Le colonel Marchal rejette aussi l'argument selon lequel les missiles auraient Ã©tÃ© cachÃ©s en dehors de la zone de consignation des armes Ã©tablie par l'ONU autour Kigali (KWSA). Â«Â Pareil argument ne tient pas la route Â©tant donnÃ© que tous les organes de dÃ©cision se trouvaient Â Kigali (tout comme le bataillon de la rÃ©bellion du Front patriotique rwandais, le FPR dÃ©sormais au pouvoir) et donc que si la prÃ©sence de missiles sol-air se justifiait quelque part c'Ã©tait bien dans la capitale et non ailleursÂ Â». Le colonel Marchal a encore expliquÃ© que le document citÃ© par LibÃ©ration Â«Â a Ã©tÃ© Ã©tabli par le capitaine Sean Moorhouse, qui faisait partie de la MINUAR 2 - mise sur pied le 8 juin 1994, deux mois aprÃªs le dÃ©but du gÃ©nocideÂ Â». Â«Â Il a Ã©tÃ© rÃ©digÃ© aprÃªs le gÃ©nocide sur base d'informations "non vÃ©rifiÃ©es" de Human Rights Watch et qui se sont rÃ©vÃ©lÃ©es non fondÃ©esÂ Â», a ajoutÃ© l'ex-officier belge. Selon lui, le capitaine Moorhouse a lui-mÃªme Â«Â confirmÃ© que son document Ã©tait basÃ© sur des rumeurs qui circulaient Â Kigali Â l'Ã©poque et qu'il considÃ©rait ces rumeurs comme fantaisistesÂ Â».